L'Echo des Léodégariens

Edition 2017-2018

Rénovation et agrandissement de la mairie

Bulletin n°18

Edition n°18

SOMMAIRE

1	*Le mot du Maire*
2-3	*Le budget 2017*
4	*Investissements 2017*
5	*Projets 2018*
6-7-8	*De l'origine des communes à la mairie d'aujourd'hui*
9	*Mouvements dans le personnel communal*
10-11	*Une journée avec ... Nelly*
12-13	*Démolition ancien café et aménagement d'un parking*
14-15	*Concours des potagers et des maisons fleuries*
16	*Le repas des ainés*
17	*Le repas de quartier des Ténons*
18	*Les 50 ans de l'amicale de donneurs de sang*
19	*L'école des années 2000*
20-21	*La vie de notre école*
22	*Club La Tendresse*
23	*Amicale des donneurs de sang*
24	*Vouzance et Loire – Marche à Saint-Léger*
25	*Association des parents d'élèves du RPI – les 20 ans*
26	*La Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire*
27	*Cérémonie des vœux 2017*
28	*D'un siècle à l'autre : 1917-2017*
29	*Décisions du Conseil Municipal en 1917*
30	*Information du SICTOM Sud-Allier*
31	*Informations diverses*
32	*Informations pratiques*
33	*Le mémo utile*

La commission du bulletin :

Bernard Poignant, Sandrine Canot, Joël Dumont,
Franck Jacquet, Joëlle Picard, Michel Rajaud,
Karine Terrier, Isabelle Vernusse.

Avec la participation de Nelly Jacques

Reprographie : Centre Com – Paray le Monial
Directeur de publication : Maire de Saint Léger sur Vouzance
Rédacteurs : La commission du bulletin
Crédit photos : M. Arnoux et diverses sources
Création : Décembre 2017

Le mot du maire

Cette année 2017 qui s'achève a été marquée par un bouleversement sans précédent du paysage politique de notre pays. Au mois de juin, une vague inexorable de marcheurs a déferlé sur la France, dans le sillage du nouveau Président de la République, Emmanuel MACRON.

Chacun sait que, par nature, tout changement est porteur d'espoirs, que toute nouvelle distribution des cartes laisse entrevoir des jours meilleurs. Or, les habitants de nos territoires ruraux, trop souvent oubliés, abandonnés, voire méprisés par les pouvoirs publics ont exprimé des voix dissonantes, des voix qui ont ébranlé les fondements même de la République.

Au delà de ces péripéties électorales, je formule le souhait que cette nouvelle élite dirigeante prenne la mesure de la détresse qui frappe nos campagnes. En effet, depuis plusieurs décennies, les inégalités territoriales n'ont pas cessé de se creuser, et, aujourd'hui nous pouvons identifier au moins quatre grandes fractures :

- la fracture géographique qui résulte du regroupement des cantons puis des intercommunalités, du démantèlement de nos services publics, et de l'éloignement des centres de décisions.
- la fracture médicale qui oblige nos concitoyens à parcourir des distances importantes pour trouver l'offre de soins qu'ils sont en droit d'attendre.
- la fracture numérique qui prive nos habitants et nos entreprises du haut débit et du très haut débit, et qui contribue largement à accentuer la désertification de nos territoires.
- la fracture financière qui concentre les moyens dans les métropoles. Ainsi, les aides de l'État par habitant sont deux fois plus élevées dans les grandes villes que dans les territoires ruraux.

Plus que jamais, notre rôle d'élus est de défendre et porter la voix de nos petites communes rurales où il fait encore bon vivre, mais aussi de travailler pour améliorer, embellir et rendre attractif notre environnement et notre cadre de vie.

Ainsi, au cours de cette année, nous avons achevé le chantier de la mairie, rénové une partie de notre voirie, complété l'aménagement de l'aire de jeux, créé un parking en face de la mairie et acheté un ancien atelier pour le transformer en local technique.

A l'automne, les différentes commissions communales ont travaillé afin de bâtir les projets d'investissements pour 2018 : aménagement du local technique, réfection de plusieurs tronçons de voirie, travaux de rénovation à la cantine, aménagement des abords du parking du cimetière.

Je souhaite la bienvenue aux nouveaux habitants et je les invite à venir nous rencontrer lors de la cérémonie des vœux, le vendredi 5 janvier 2018, où un accueil chaleureux leur sera réservé.

Je félicite les présidents et les membres de nos associations qui s'investissent sans compter, qui animent et qui font vivre notre village. Je leur souhaite longue vie, à l'instar de l'Amicale des donneurs de sang qui a célébré cette année son cinquantième anniversaire.

Je remercie nos employés communaux, mes adjoints et mes conseillers municipaux pour leur engagement au service de Saint-Léger-sur-Vouzance et de ses habitants, avec une mention particulière pour l'équipe du bulletin municipal qui a conçu et rédigé ce dix-huitième numéro de "L'écho des Léodégariens".

À l'aube de cette année nouvelle, au nom des élus, des employés communaux et en mon nom personnel, je formule pour chacune et chacun d'entre vous mes vœux les plus sincères de bonne et heureuse année 2018, de bonne santé, de joie et de réussite.

Bernard POIGNANT

Le budget 2017

Dépenses de fonctionnement :

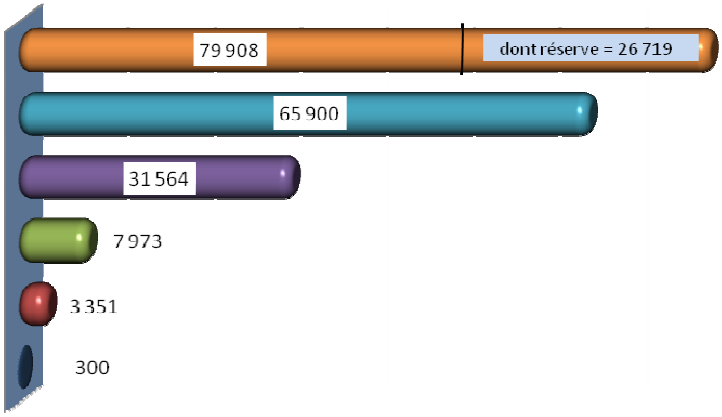

- **Charges à caractère général** **79 908 €**
  Entretiens, eau, électricité, combustibles, carburants, fournitures, assurances, poste et téléphone, achat repas cantine, …
- **Charges de personnel** **65 900 €**
  Salaires et charges sociales du personnel
- **Charges de gestion courante** **31 564 €**
  Contribution organismes; indemnités et charges élus locaux, subventions versées.
- **Virt à section investissement** **7 973 €**
- **Charges financières** **3 351 €**
- **charges exceptionnelles** **300 €**

Total dépenses de fonctionnement = 188 996 €

Recettes de fonctionnement

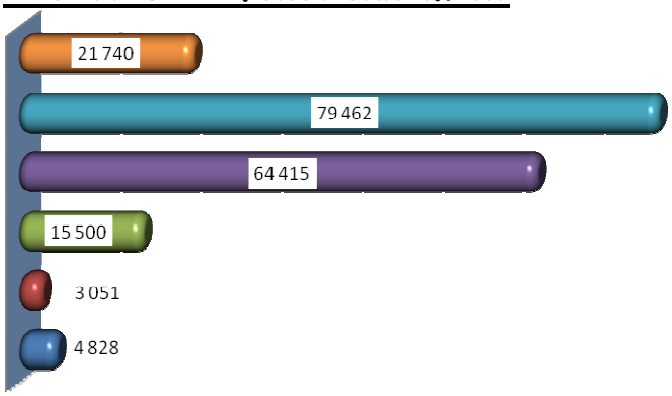

- **Produits et services du domaine** **21 740€**
  Repas cantine, vente électricité, …
- **Impôts et taxes** **79 462 €**
  Contributions directes perçues (3 taxes, droits mutation, compensation taxe pro)
- **Dotations, subventions, particip.** **64 415 €**
  Dotation de fonctionnement, subventions départementales, compensations, …
- **Revenus des immeubles** **15 500 €**
- **Prod. divers et exceptionnels** **3 051 €**
- **Excédent antérieur** **4 828 €**

Total recettes de fonctionnement = 188 996 €

Dépenses d'investissement

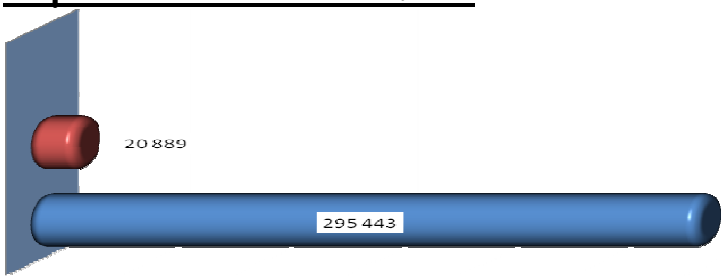

- **Remboursement d'emprunts** **20 889 €**
- **Dépenses d'équipement** **295 443 €**
  (Voir détail investissements Pages 4)

Total dépenses d'investissement = 316 332 €

Recettes d'investissement

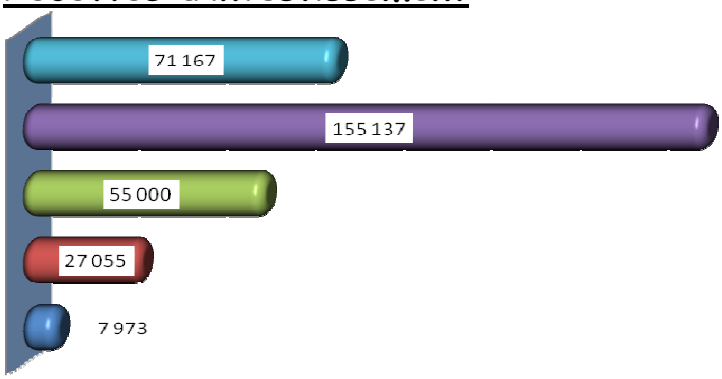

- **Excédents antérieurs capitalisés (Exercices précédents)** **71 167 €**
- **Subventions reçues** **155 137 €**
- **Financement avance TVA** **55 000 €**
- **Fond compensation de la TVA** **27 055 €**
- **Virt de section fonctionnement** **7 973 €**

Total recettes d'investissement = 316 332 €

Un effort d'investissement soutenu

Le budget d'investissement de 2017 s'élève à 316 000 €, dont 21 000 € de remboursements d'emprunts et 295 000 € de dépenses d'équipements. Les travaux d'extension et de rénovation de la mairie (144 000 €) représentent près de la moitié de ce budget. Pour l'essentiel, les dépenses liées à ce chantier étaient prévues en 2016 et ont été reportées sur 2017 en raison du retard dans le planning des travaux.

En dépit de ce chantier important, nous n'avons pas relâché notre effort concernant l'investissement puisque nous avons également programmé 150 000 € pour la voirie, la création d'un parking au bourg, l'achat et l'aménagement d'un local technique, les travaux dans nos bâtiments communaux et l'achat de matériels.

Les subventions financent plus de la moitié de nos dépenses d'équipements. Une part conséquente de l'investissement a été payée sur nos fonds propres (excédents antérieurs capitalisés). Une ligne de trésorerie de 55 000 € a été mise en place pour avancer la TVA qui nous sera remboursée en 2018. Ce plan de financement nous a permis d'éviter le recours à l'emprunt afin de ne pas accroître l'endettement de la commune et de ménager ainsi des marges de manœuvre pour l'avenir.

Les marges de fonctionnement se contractent

Les dépenses de fonctionnement sont contenues grâce à la rénovation énergétique de nos bâtiments, aux consultations mises en place pour obtenir les meilleurs prix sur nos contrats d'achats ou d'entretiens, à l'adhésion à un groupement de commande (avec le SDE 03) pour l'achat d'électricité. Hors réserves, le total des frais de fonctionnement est aujourd'hui moins élevé que dans les années 2011-2012.

En revanche, les recettes de fonctionnement diminuent chaque année sous l'effet des coupes sévères dans les dotations accordées par l'Etat. Ainsi, le poste « dotations, subventions et participations » a diminué de plus de 15 000 € par rapport aux années 2011-2012. Afin de ne pas pénaliser nos concitoyens, nous avons choisi de ne pas compenser ce manque à gagner par une hausse inconsidérée de la fiscalité communale.

Par conséquent, malgré nos efforts pour contenir les charges, l'excédent de fonctionnement se contracte au fil des années. Il devrait toutefois encore dépasser les 30 000 € sur 2017.

Cette situation est d'autant plus inquiétante pour nos petites communes que la réforme annoncée de la taxe d'habitation risque de nous priver de recettes indispensables ou nous obliger à compenser ce nouveau manque à gagner par des hausses considérables des taxes foncières.

Les recettes liées au parc photovoltaïque seraient les bienvenues

Dans ce contexte, les nouvelles recettes générées par le parc photovoltaïque des Bâtrons seraient les bienvenues pour nos finances communales. Malheureusement, ces recettes, estimées à plus de 50 000 € par an (produit de deux taxes : l'IFER et la CVAE), vont exclusivement alimenter les caisses de la communauté de communes. Alors que la commune de Saint Léger sur Vouzance accueille cet équipement sur son territoire, elle ne perçoit pas un seul centime d'euro !

Ainsi, la législation actuelle vise à doter toutes les strates du millefeuille territorial, mais en privilégiant les plus grandes collectivités. La montée en puissance des intercommunalités s'est traduite par un appauvrissement des communes qui ont dû partager les dotations de l'État, laisser partir les taxes versées par les entreprises, mais qui ont conservé l'entretien de la voirie, les charges de fonctionnement des écoles, les missions de proximité au service des citoyens.

Nous regrettons amèrement que le législateur n'ait pas daigné prévoir un partage équitable de ces taxes, IFER et CVAE, entre commune et intercommunalité, car nous aborderions beaucoup plus sereinement la phase d'élaboration de notre budget communal.

Bernard POIGNANT

Les investissements 2017

Extension et rénovation de la mairie

L'objectif principal de cette année 2017 était de terminer le chantier de la mairie, qui s'est déroulé du 2 mai 2016 jusqu'à fin juin 2017. L'achat du mobilier a été effectué en fin d'année.

Le coût global de cet investissement s'élève à 263 000 € TTC, soit 219 000 € HT (Travaux de gros œuvre et finitions, honoraires de maîtrise d'œuvre et bureaux de contrôles, petits aménagements, achat du mobilier, signalétique). Par rapport au budget initial, nous avons économisé 10 000 € qui ont permis de financer le mobilier, les petits aménagements et la signalétique.

Pour ce projet, nous avons perçu un montant total de 127 373 € de subventions : DETR, Conseil départemental, Réserve parlementaire, Communauté de communes, Conseil régional).

Travaux de rénovation de la voirie

Au printemps, nous avons rénové 1,200 kilomètres de voirie entre le Point du jour et les Ténons, sur le chemin des Breux, sur le chemin des Bois clairs aux Parizets, et à l'Impasse des Vignes. Les travaux ont été réalisés par l'entreprise COLAS. Nous avons également confié à l'entreprise VERNIAUD la réparation de plusieurs aqueducs (Les Ténons et Thélière).

L'investissement total s'est élevé à 50 380 € TTC, pour lequel le Conseil départemental nous a versé 13 100 € de subventions (au titre de la voirie et de la solidarité départementale).

Création d'un parking au bourg

La création du parking suite à la démolition de l'ancien café, la construction d'un mur de soutènement, l'apport de cailloux et la pose d'un grillage ont coûté un peu plus de 16 000 € TTC.

Pour financer cet investissement, nous avons bénéficié de 5000 € de subvention au titre de la solidarité départementale et 4733 € au titre de la répartition du produit des amendes de police.

Achat d'un local technique

L'ancien atelier destiné à être aménagé en garage, atelier et local technique a été acquis en décembre 2017, conformément à l'estimation effectuée par le service des Domaines.

Aménagements de l'espace public

L'aménagement de l'aire de jeux a été complété par l'acquisition d'une table de ping-pong pour un montant de 1699 € TTC. Nous avons également acquis les fournitures et les panneaux pour remplacer les portes des vestiaires, des toilettes et de la buvette au stade (1617 € TTC). Ces menuiseries seront posées par l'employé communal.

Aménagements dans les bâtiments communaux

Divers travaux d'amélioration et de mise aux normes ont été réalisés dans les bâtiments communaux : six paires de volets pour le logement communal de l'école, poussoirs pour faciliter l'ouverture des volets de l'école, mise en sécurité électrique à la salle polyvalente, adaptation de l'ancienne chaudière de la mairie pour l'école, remplacement de la chaudière du logement communal de l'école. Le coût total de ces aménagements s'élève à 7600 € TTC.

Achats de matériels

Ces nombreux programmes d'investissements ont été complétés par plusieurs achats de matériels pour un coût global de 5000 € TTC : dix tables et un charriot pour la salle polyvalente, un photocopieur pour l'école, un poteau d'incendie, des extincteurs, un balai pour la balayeuse, le remplacement du vidéoprojecteur de l'école numérique, un aspirateur et un charriot de ménage.

Bernard POIGNANT

Les projets 2018

Dès l'automne, le conseil municipal a étudié les propositions des commissions communales en matière d'investissements et de travaux à inscrire au budget de 2018. Le chiffrage des projets, la recherche de subventions et la construction des plans de financement sont en cours d'analyse. Bien sûr, il reste à les confronter aux capacités financières de la commune pour décider définitivement de les mettre en œuvre ou, le cas échéant, de les différer.

Aménagement d'un local technique

Initialement prévu dans le budget 2017, l'aménagement du local technique a été reporté sur 2018 pour deux raisons : l'achat du bâtiment (ancien atelier de Monsieur Claude GEAI) n'est intervenu qu'en toute fin d'année, et l'État a refusé de nous accorder la subvention DETR en raison du retard sur le chantier de la mairie, pour lequel une part importante de subvention n'était pas encore consommée.

L'aménagement projeté consiste à remplacer la toiture, à mettre aux normes l'installation électrique, à rénover les portes et fenêtres en façade (après avoir démonté l'auvent), à installer une large porte coulissante pour permettre le passage des matériels, et à mettre en place un local sanitaire et vestiaire pour l'employé communal. L'ensemble du programme est chiffré à 45 000 € TTC (37 500 € HT) et devrait bénéficier de 11 200 € de subvention du Conseil départemental (accord de principe obtenu) et d'une aide au titre de la DETR à hauteur de 13 500 €.

Travaux sur la voirie

La commission des chemins a proposé pour 2018 de rénover 300 mètres de voirie sur le chemin de Branleculotte, 400 mètres sur le chemin de Bellevue et 750 mètres sur le chemin du Quart (de l'intersection avec la RD209 au bourg, jusqu'à la patte d'oie des Denoux). Un premier chiffrage par les services du Conseil départemental fait apparaître un montant de travaux de 82 000 € TTC, éligibles à l'aide du Département au titre de la voirie (Subvention possible de 20 000 €).

Compte tenu de l'enveloppe budgétaire nécessaire, et sous réserve du résultat des appels d'offres, ces travaux seront vraisemblablement étalés sur deux ans.

Travaux de rénovation à la cantine

Une réflexion est en cours concernant la rénovation des locaux de la cantine. A minima, il sera nécessaire de résorber les remontées d'humidité dans le mur côté route, et d'isoler et rénover l'escalier d'accès au grenier.

La question se pose de profiter de l'occasion pour remplacer également les sols, isoler les murs et rénover les papiers peints et les peintures du local. Le chiffrage des travaux n'est pas encore réalisé. Le projet pourrait bénéficier d'une aide départementale (5000 €) au titre de la solidarité.

Aménagement de l'espace public

Quelques travaux d'aménagement du talus jouxtant le parking du cimetière (butte à aplanir et plantation d'arbustes) sont à prévoir. L'achat d'un grillage, à poser par l'employé communal, est envisagé pour rehausser le mur entre l'école et la salle polyvalente.

Achats de matériels

Quelques petits matériels seront nécessaires : un tracteur-tondeuse pour remplacer la tondeuse-débroussailleuse, un brûleur à gaz pour désherber l'espace public, et une pompe immergée afin d'utiliser l'eau du puits pour arroser les jardinières et les massifs fleuris.

Bernard POIGNANT

De l'origine des communes à ...

... la mairie d'aujourd'hui

Juin 2017 a vu, malgré "quelques" déboires, s'achever le plus gros investissement de ces dernières années : l'agrandissement et la rénovation de la mairie.

Un peu d'histoire. Ce bâtiment présent dans chaque commune n'a pas toujours existé contrairement à la collectivité territoriale qui l'accueille et dont l'origine est beaucoup plus ancienne. C'est au Moyen-âge que l'on commence à parler de commune.

Jusqu'au 10ème siècle , 95% de la population vit à la campagne.

A partir du 11ème siècle, la croissance démographique et économique entraîne une migration des gens vers les villes, tout en restant sous l'autorité des seigneurs. Afin de se libérer de ce joug, les citadins se regroupent naturellement autour de centres d'intérêts communs (marchands-artisans). Les villes s'émancipent et se répartissent en deux catégories :

- les villes franches où le seigneur voit ses pouvoirs limités par une charte mais continue de prendre part à l'administration de la cité.
- les communes qui ont obtenu d'administrer elles-mêmes la plus grande partie de leurs affaires.

C'est au 12ème siècle qu'apparaît le mot mairie issu du latin "major" (plus grand).

Le renforcement du pouvoir monarchique limite l'autonomie urbaine. La situation des communes se dégrade à partir du 13ème siècle et beaucoup disparaissent, et ce jusqu'à la Révolution.

Le 14 décembre 1789, l'Assemblée constituante fait de la commune la structure administrative de base de la France. Création de 44 000 communes correspondant aux paroisses de l'Ancien Régime et installation à leur tête d'un maire et d'un conseil municipal. La loi impose la fonction mais pas le local.

Au début du 19ème siècle, à la campagne, la mairie est la maison du maire et souvent le conseil municipal se réunit au cabaret (ancêtre du café). La loi du 28 juin 1833 (loi Guizot) instaure un enseignement primaire public. De nombreuses communes se dotent alors d'une école-mairie. La République s'implante dans les campagnes.

La loi municipale du 5 avril 1884 rend obligatoire l'acquisition d'un bâtiment spécifique indépendant du logement de l'instituteur.

D'après les notices communales de Cassini, il semblerait que notre commune ait été créée en 1793 sous le nom de "Les Bruyères" afin de gommer la connotation religieuse de St Léger.

Avant d'être à son emplacement actuel, la mairie fut d'abord installée dans le bâtiment qui abrite aujourd'hui la cantine.

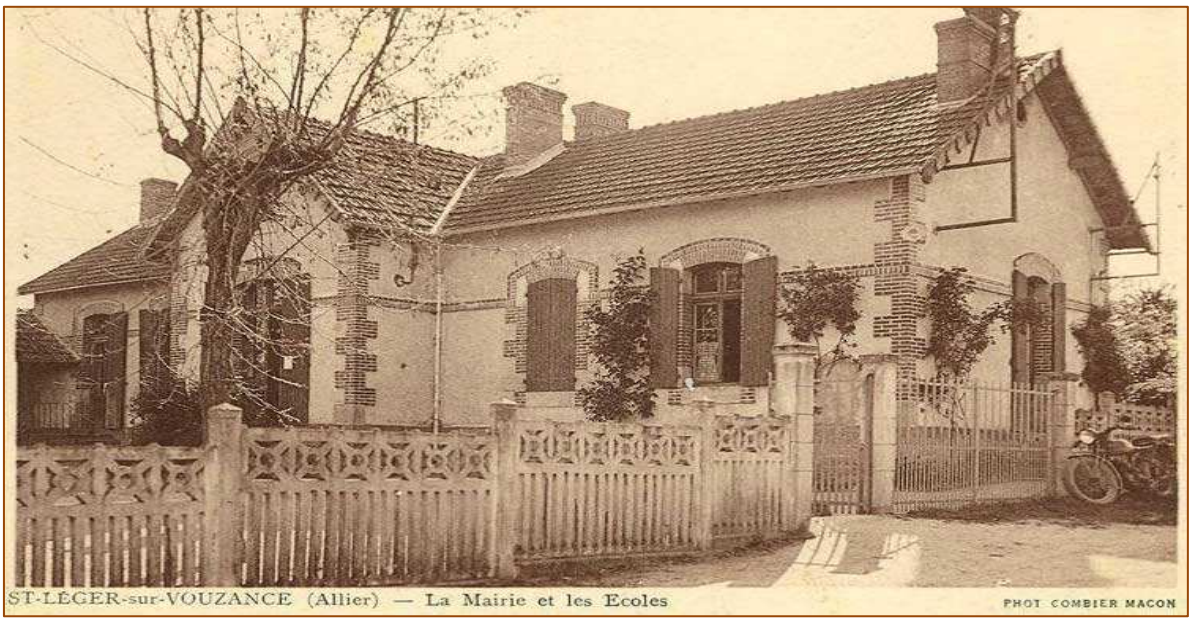

En 1962, Monsieur DESMOLLES et son conseil adoptent le projet d'aménager le local communal place de l'église en salle de réunion et mairie, projet confié au service de Ponts et Chaussées et approuvé par le conseil en 1963. Les artisans furent choisis en 1964. Le monument aux morts se trouvant devant l'entrée fut déplacé et les travaux achevés en 1965-1966.

Un demi-siècle plus tard, le manque de fonctionnalité, les normes de tous ordres, l'isolation thermique et phonique inexistante, amenèrent le conseil municipal à prendre en 2015 la décision de rénover, réaménager et agrandir la mairie.

Depuis le printemps, élus, employés et habitants ont à leur disposition des locaux flambant neufs, lumineux, confortables et fonctionnels. Cette réalisation ainsi que l'aménagement du parking contribue grandement à la mise en valeur de la place et poursuit l'embellissement de notre commune.

Joëlle PICARD

Mouvements au sein du personnel communal

Au service de la commune pendant trois années, Patricia ES SAIDI a assuré la surveillance des enfants à la cantine lors de la pause méridienne. A compter du 1er septembre 2017, elle a décidé de voguer vers d'autres horizons pour des raisons strictement professionnelles.

Pour la remplacer, nous avons fait appel à Danielle GEVAUDAN, habitante de notre commune et forte d'une expérience dans le domaine de la petite enfance.

Afin de remercier Patricia pour le travail effectué auprès de nos enfants, pour accueillir Danielle, et pour officialiser le passage du relais, la municipalité a organisé, à la rentrée, une sympathique réception.

Nous adressons tous nos vœux de réussite à Patricia pour ses nouvelles activités et nous souhaitons une bonne intégration à Danielle au sein de la petite famille du personnel communal.

Bernard POIGNANT

Une journée avec …

Nelly,

L'étymologie de ce prénom est dérivé d'« Hélène » qui vient du Grec « helê » : « éclat du soleil ».

Ainsi fixée, la barre est haute pour cette chaleureuse jeune femme qui nous accueille à la mairie de Saint Léger depuis Janvier 2013, reprenant le flambeau laissé par Huguette LIEUDENOT.

Nelly JACQUES aurait dû devenir gendarme scientifique, comme la destinait le DUT de chimie qu'elle préparait, jusqu'à ce que le chemin de la vie la conduise à Saint Léger où elle a débuté sa carrière d'employée administratif après une formation spécialisée.

Depuis Septembre 2015, Nelly partage son temps entre les mairies de Saint Léger et d'Avrilly.

De par sa nature curieuse de tout comprendre et sa volonté de bien faire, elle apprécie son travail pour la diversité des tâches à accomplir, ennemie de la monotonie, avec un « faible » avoué pour la partie comptable de sa mission.

Titularisée à l'issue de sa première année d'exercice, elle se perfectionne avec l'aide d'un centre de gestion dédié lui permettant ainsi de maintenir son niveau de connaissance pour répondre à une réglementation en permanente évolution. En plus de la formation continue, notons une belle et amicale solidarité entre Nelly et ses homologues des communes avoisinantes qui partagent leurs savoir-faire et « astuces ».

Lorsqu'elle quitte le bureau, Nelly retrouve sa famille, Damien, son compagnon, et son « loulou », leur petit garçon, que ses parents baignent dans leur grande passion commune : la « Boule Lyonnaise ». Son sport, Nelly le décrit efficacement pour la non-initiée que je suis : « la pétanque en plus compliqué ».

Elle a débuté ce sport à l'âge de dix ans avec son papa. Depuis, la « Boule Lyonnaise » occupe une grande place dans la vie de Nelly et Damien, rythmée, la plupart du temps, par les tournois amicaux et compétitions, locales, départementales, nationales voire internationales … selon leurs performances du moment … cela ne m'étonnerait pas si on m'apprenait qu'on a affaire à l'Elite de la « Boule Lyonnaise » … ☺

Mais revenons à Saint Léger sur Vouzance ...

Nelly nous accueille à la mairie les matins du Lundi, Jeudi, 1er et 3ème Samedi du mois ; par téléphone au 04 70 55 61 79 et sur le site internet de la commune à l'adresse suivante :
www.mairie-saint-leger-sur-vouzance.fr

A la mairie, l'accueil du public se fait dans un cadre et des conditions de travail plus agréables pour elle depuis la fin des travaux de réhabilitation courant 2017. En effet, entre autres améliorations, Nelly n'a plus besoin de sortir une serpillière pour essuyer la pluie passant par les fenêtres devenues perméables avec le temps … En effet, travailler dans un bureau permettant l'accueil du public dès son entrée dans les locaux … Elle apprécie le changement !

… Nelly !

Au terme de notre discussion, Nelly a esquissé un sourire au souvenir du chaleureux accueil que lui ont réservé les Léodégariens, le Maire, Bernard, et le conseil municipal depuis 2013 …

Je ne vais rien inventer, mais juste reprendre les mots de Bernard dont je partage le point de vue … :

« C'est la gentillesse de Nelly qui fait sa magie … sa discrétion … son efficacité … »

Tu récoltes ce que tu sèmes Nelly JACQUES …

Merci pour tout, « joli éclat de soleil » !

Karine TERRIER

Démolition de l'ancien café et ...

M POMMIER Raymond, propriétaire du café situé place de l'église, décéda à la Maison de Retraite du Centre Hospitalier de Vichy en 1990, n'ayant aucun héritier pour appréhender sa succession, les délais prévus par l'article 795 du Code Civil pour faire inventaire et délibérer étant expirés.

La Commune de Saint léger sur Vouzance décida, après avoir délibéré le 23 septembre 2002, d'acheter ce café et toute la parcelle d'une superficie de : 5 a 18 ca.

M PASQUALINI Jean-Paul, tenancier de ce bar, a été logiquement laissé locataire de cet immeuble, par la Municipalité.

En 2016, M PASQUALINI, approchant de la retraite, décide d'arrêter son activité.

Le Conseil Municipal se pose alors la question de pérenniser ou non cet établissement.

...Aménagement d'un parking.

Au vu de l'état de ce bien, des sommes que la collectivité aurait eu à engager, pour créer un logement, un bar ou un restaurant, nous avons fait le choix de raser la maison et d'aménager un parking, en complément du parking de la Mairie.

M VERNIAUD Joël, de Monétay-sur-Loire, a effectué la démolition du bâtiment, et la création du parking.

M SAUNIER Jean-Luc, du Pin, a, lui, eu la charge de la confection d'un mur de séparation au fond de la parcelle.

Michel RAJAUD

Concours intercommunal des Potagers 2017

Encore un Léodégarien vainqueur

La commune de Chassenard, organisatrice de la neuvième édition du Concours intercommunal des potagers, avait convié le 19 Octobre 2017 les participants, les horticulteurs, le jury, et les maires, afin de procéder à la remise des prix.

Mme le Maire de Molinet, excusée, était représentée par M. Maxime DESSAUGE, Adjoint.

M. Bernard POIGNANT, Maire de Saint Léger sur Vouzance était également présent.

Maxime LEVITTE, adjoint, après un petit mot d'accueil, procède à la remise des prix, avec cette année : une pelle à terreau, un couteau Opinel, et un paquet de graines, seau, plantoir, graines à oiseaux, etc.

Pour la deuxième fois consécutive, le vainqueur de ce concours est un tout nouveau Léodégarien, M. Alain THEVENOUX, qui est arrivé à Saint Léger il y a deux ans, félicitations à lui.

Avant la pesée, les membres des trois commissions, ainsi que Mme ROUGEMONT ont réservé une surprise à M Jean-Pierre MINET.

En effet, l'heure de la retraite ayant sonné, il s'est vu offrir, un panier copieusement garni, et en guise de clin d'œil, une djellaba, ainsi que des babouches, afin de le remercier pour toutes ces années de fidélité à ce concours intercommunal.

Le fil rouge de cette année était "les trois plus grosses pommes de terre". Là encore, un Léodégarien s'impose, il s'agit de M Raymond MARTINANT.

Après avoir remercié tous les présents, M. le Maire de Chassenard invite l'assemblée à partager le verre de l'amitié très bien accompagné, pour clore cette soirée.

Rendez vous a été pris pour 2018.

Le classement 2017 adultes :

1er : **THEVENOUX Alain**
2ème : **MIRLICOURTOIS Gérard**
3ème : **MARMILLOT Alain**
4ème : **CANTAT Pascal**
5ème : **MIRLICOURTOIS André**
6ème : **WISSEN André**
7ème : **GUINET François**
8ème : **CARVALHEIRO Julien**
9ème : **DUPONT Jean**
10ème : **PACAUD Paul**
11ème : **MARTINANT Raymond**
12ème : **PRIEUR Robert**
13ème : **BAUJARD Maurice**
14ème : **DI LORENZO Vincent**
15ème : **VERNUSSE Robert**
16ème : **SANCHEZ Danièle**
17ème : **MACHILLOT Gérard**
18ème : **VEILLON André**
19ème : **GUILLOUX Robert**
20ème : **CONTOUX Maurice**
21ème : **MOUSSERIN Raphaël**
22ème : **GUERIN Gabriel**
23ème : **MACHILLOT Sophie**

Le classement 2017 jeunes:

1ere : **DI LORENZO Inaya**
1ere : **DI LORENZO Kalvin**
1ere : **MOUSSERIN Lucas**
1ere : **CHARLES Julie**

1er : **Accueil de Loisirs**
1er : **Jardin école**
1ere : **FONGARNAND Elodie**

Concours intercommunal des Potagers 2017

Concours des Maisons fleuries 2017

Le 20 juillet 2017, la commission municipale avait convié les membres des communes voisines : Luneau (Isabelle TAIN), Chassenard (Evelyne POTIGNON, Nathalie GETENAY et Maxime LEVITE), Saint Didier en Donjon (Jérôme LASSOT) et Molinet, (Annie FEJARD), complétée par les horticulteurs voisins, Mme Martine ROUGEMONT, et M Jean Pierre MINET, qui forment le jury devant départager les participant(e)s à ce concours annuel des maisons fleuries.

Malgré les aléas climatiques, tous les participants se sont démenés sans compter pour offrir au jury de magnifiques colorations toutes aussi belles les unes que les autres, et participer par la même occasion à l'embellissement de notre commune.

La municipalité remercie tous les participants, pour leur implication à faire vivre notre village.

La remise des prix aura lieu le vendredi 5 janvier 2018 à 19 heures lors de la présentation des vœux de la municipalité.

Voici le classement de ce concours 2017.

1er : JACQUET Monique	**5ème : VERNUSSE Robert**
2ème : THEVENOUX Alain	**6ème : MARTINANT Raymond**
3ème : SANCHEZ Danièle	**7ème : PELLETIER Edith**
4ème : SALMIN Yvette	**8ème : GEVAUDAN Sandrine**

Michel RAJAUD

Le repas des aînés

Samedi 28 Octobre 2017, notre maire, Bernard Poignant, a accueilli à la salle polyvalente cinquante-huit convives à l'occasion de la journée dédiée aux plus de 68 ans résidant dans la commune.

Lors de son discours, Bernard Poignant a souhaité la bienvenue aux personnes qui ont eu 68 ans cette année et a eu une pensée pour celles qui étaient absentes pour cause de santé , en particulier pour Mr Marcel Contoux qui a eu l'idée il y a une quinzaine d'années d'instaurer cette journée de rencontre.

Comme chaque année le repas préparé par Mr Charrondière fut apprécié par chacun.

Nous remercions Bernadette Rave qui, de ses doigts de fée et sa grande imagination, s'est encore surpassée pour la décoration des tables.

C'est dans la bonne humeur que la soupe à l'oignon a clôturé cette agréable journée et que nous avons eu le plaisir d'entendre quelques airs bien connus chantés par un artiste local.

Isabelle VERNUSSE

Repas de quartier des Ténons

Le 24 juin 2017 a eu lieu notre repas de quartier des Ténons. Nous nous réunissons tous les deux ans depuis 2005. Cette année une soixantaine de personnes étaient présentes entre le repas du midi et le repas du soir. Pétanque, belote, promenade ont permis de passer une bonne journée. C'est notre cuisinier René MAINAUD qui a cuit le jambon à la broche. Le prochain repas de quartier est prévu en 2019.

Joël DUMONT

50 ans de l'Amicale des donneurs de sang

Lors de la soirée choucroute du samedi 4 novembre 2017, l'amicale des donneurs de sang a fêté ses cinquante ans d'existence.

Pendant ces nombreuses années, cinq présidents se sont succédés : Monsieur CONTOUX Marcel (dont une pensée lui a été faite), Monsieur DUMONT Joël, Monsieur SEMET Serge, Monsieur LESBRE Michel et Monsieur PELLETIER Jean Yves.

SON HISTOIRE :

Aidé par plusieurs membres bénévoles, Marcel CONTOUX fonde le 2 novembre 1967, l'amicale des donneurs de sang sous le nom « LA BIENFAITRICE ».

En 1970, l'amicale reçoit le trophée Julien Chef (trophée attribuée à la commune pour son aide, notamment pour le prêt de salle lors des collectes de sang et pour la progression de l'association des donneurs de sang).

En 1983, Marcel CONTOUX passe le flambeau à Joël DUMONT. Il assurera le poste de président jusqu'en 1985, année ou Serge SEMET vient lui succéder.

Pendant son mandat de président, Serge SEMET réussit, le 27 avril 1987, à organiser la première collecte de sang sur la commune avec 72 dons, voilà 30 ans.

En 1992, il est élu membre à l'union départementale et, en 1995, membre actif au centre de transfusion de Vichy. C'est alors que Michel LESBRE vient assurer la présidence jusqu'en 2000.

Depuis 2000 jusqu'à ce jour, c'est Jean Yves PELLETIER, aidé par 14 membres, qui continue d'organiser le concours de belote de février, le jambon à la broche de juillet et la choucroute du mois de novembre.

L'amicale vous donne rendez-vous en 2022 pour le 55ème anniversaire.

Les membres de l'Amicale des donneurs de sang

L'école des années 2000

Rangée du haut : Goutaudier Ludovic ; Marcaud Aurore ; Reigner Myriam ; Aunos Nicolas ; Goyer Mathilde ; Boudot Alexandre ;

Rangée du milieu : Lainé Virginie (institutrice) ; Laustriat Corentin ; Costa Charlotte ; Desperier Célia ; Canot Emma ; Pérard Loic ;

Rangée du bas : Veraverbeck Sulivann ; Jardin Laura ; Lassot Claude ; Costa Vincent ; Vary Léa ;

En cette année scolaire 2008-2009, nous voyons l'arrivée d'une nouvelle institutrice dans notre commune. Il s'agit de Virginie Lainé qui avait en charge les élèves de CM1 et CM2 du RPI. Elle arrive après plusieurs années où les instituteurs se sont rapidement succédés et apporte un peu de stabilité car c'est toujours elle qui exerce dans notre école.

On s'aperçoit que, pour deux niveaux, les classes n'étaient pas surchargées malgré le regroupement des trois communes. C'est à partir des années suivantes que le RPI connut un développement assez important pour arriver à plus de 110 élèves et cinq postes d'enseignants dans la décennie suivante.

Franck JACQUET

Les effectifs:

Cette année, dans notre classe, nous sommes 26 élèves: 12 CM2 et 14 CM1. 21 élèves viennent par le car, et 5 élèves habitent à Saint-Léger: Kylian Bonneau-Weil, Antoine Girardin, Noé Jacquet en CM1, Rose Laforêt, Shaïnesse Salmi en CM2.

Notre maîtresse, Virginie Lainé, est ici pour la dixième année.

De gauche à droite:

(Rangée du haut) Kathleen Becker, Gaëtan Pascot, Emmanuel Holoia, Rose Laforêt, Antoine Girardin, Noé Jacquet, Hugo Heutte, maîtresse.

(Rangée du milieu) Antoine Raquin, Shaïnesse Salmi, Ilana Vary, Mathéo Naffetat, Erin Litaudon, Maëlys Bonnot, Aloïs Rodrigues, Kylian Bonneau-Weil, Marine Diot, Matilde Michaud.

(Rangée du bas) Laura Mouillevois, Eva Tudury, Louis Boudot, Régis Mouillevois, Thomas Lassot, Emilie Hamm, Mathéo Eugène-Chappuis.

Deux absents sont à noter : Joan et Maxime.

Les projets, et les sorties prévues cette année:

Comme tous les ans, nous sommes affiliés à l'USEP. Avec l'USEP, nous avons pu faire de l'escrime sportive en première période. En ce moment, nous faisons de la boxe éducative, et plus tard dans l'année, nous ferons du kinball, de la volenta puis de la crosse québécoise.

Nous participerons aussi à la journée pleine nature, organisée par l'USEP.

Nous allons également participer au cross de Chassenard, organisé au profit de l'association ELA. Il aura normalement lieu en avril 2018.

Nous avons aussi effectué un lâcher de ballons au profit du téléthon avec les pompiers de la caserne du Donjon, le vendredi 1er décembre 2017.

Cette année, notre classe est de nouveau inscrite au « challenge orthographe », projet proposé par notre inspection. Il s'agit d'un concours d'orthographe qui se déroule en quatre manches. Pour le moment, nous avons réalisé la dictée d'entraînement (qui ne compte pas pour le classement final) et la première manche qui, elle, comptera pour le classement final. Ces deux dictées se sont bien déroulées. Lors de la première manche, les CM1 ont obtenu une moyenne de 88,25/100 et les CM2 94,75/100. Nous attendons maintenant de connaître notre place au classement.

Au classement final de l'année dernière, les CM1 étaient arrivés neuvièmes sur plus de quarante classes de CM1 participantes, et les CM2 onzièmes sur une quarantaine de classes de CM2 participantes aussi. Bravo à eux !

Nous participons pour la première année au « challenge mathématiques » qui est aussi un projet proposé par l'inspection académique et qui porte sur la résolution de problèmes. Pour l'instant, nous avons seulement réalisé la manche d'entraînement. La première manche, qui comptera pour le classement final, aura lieu très bientôt.

Les gendarmes doivent également intervenir à l'école pour nous faire passer « le permis Internet ». Nous avons commencé de travailler avec la maîtresse sur les dangers d'Internet et les bonnes conduites à tenir. Nous attendons leur venue pour clore notre travail.

Nous avons la chance cette année que la maîtresse ait accepté de participer à un projet proposé par l'inspection, ce projet s'intitule : « création en cours ». Deux artistes vont intervenir dans notre classe : une musicienne et un jongleur. Ils viendront nous rencontrer en janvier, puis ils viendront travailler avec nous durant une semaine complète en février, en mars, en avril et en juin. A la fin de ce travail, nous réaliserons une petite présentation à nos parents et aux élus…

En fin d'année, nous espérons nous rendre à Fleuriel au mémorial du soldat paysan dans le cadre d'un travail sur les deux conflits mondiaux en histoire.

Le voyage de l'an dernier:

L'an dernier, nous avons été très heureux de passer deux jours au grand Parc du Puy du Fou en Vendée. Nous sommes partis très tôt dans la nuit pour arriver dès l'ouverture du parc à 10h et profiter au maximum de tous les spectacles.

Lors de notre première journée, nous avons été impressionnés par le spectacle des Vikings, nous ne savions plus où regarder… Un drakkar arrivait d'une colline à gauche, un autre sortait d'un seul coup de l'eau et crachait du feu, les vikings attaquaient les villageois… Et au final, la paix est revenue, un homme s'est transformé en colombe…

« Le signe du triomphe » nous a aussi beaucoup plu avec les courses de chars, les gladiateurs et les fauves. Pour ne citer que ces deux spectacles-là…

Après une journée bien remplie, et malheureusement pluvieuse, nous avons repris le car pour nous rendre à notre centre d'hébergement situé à quelques kilomètres du parc. Nous avons pris notre repas puis nous avons découvert nos chambres… C'était comme à l'hôtel, chaque chambre possédait sa propre salle de bain et ses toilettes ! C'était vraiment bien !

Le lendemain matin, après un petit-déjeuner copieux, nous sommes retournés au parc. Nous avons pu assister à tous les spectacles que nous n'avions pas vus la veille. Et, nous avons même demandé à la maîtresse de retourner aux Vikings et au Signe du triomphe ; ce qu'elle a accepté sans problème !

Un autre spectacle a fait l'unanimité dans la classe : « les amoureux de Verdun ». Celui-ci, nous l'avons fait plusieurs fois aussi ! Nous avons pu parler à des « soldats » qui se trouvaient dans les tranchées, la terre tremblait, et il y avait des explosions de tous les côtés !

Nous avons fait les boutiques afin de rapporter des petits souvenirs à nos parents puis nous avons pris le chemin du retour. Nous sommes arrivés très tard dans la nuit à Saint Léger, tous fatigués mais avec beaucoup de très bons souvenirs en tête !

Cette année, nous parlons encore très souvent de notre voyage. Notamment lors de nos cours d'histoire, beaucoup des spectacles que nous avons vus sont en rapport avec ce que nous apprenons… Alors, nous, les CM2, nous expliquons aux CM1 ce que nous avons vu et retenu de notre voyage. La maîtresse montre aussi des photos des spectacles pour illustrer certains évènements et pour que nous retenions mieux. Quel beau voyage nous avons fait !

La kermesse de l'an dernier:

La kermesse de l'année dernière était sur le thème des émotions. Thème que chaque école du RPI a décliné à sa façon…

Nous, les CM1-CM2, nous avons raconté l'histoire d'une petite fille qui attendait son papa et qui avait peur car elle ne savait pas où il était… Du coup, un petit groupe a dansé sur « Papaoutai » de Stromae pour mettre en scène la peur.

Puis, les parents de cette petite-fille sont arrivés et se sont disputés parce qu'ils s'accusaient mutuellement d'être à l'origine de leur retard et de l'inquiétude de la petite fille, il s'agissait d'un sketch écrit par la maîtresse et mis en scène, à la perfection, par deux CM2. Ils ont très bien interprété la colère.

Ils ont fini par se réconcilier car « le papa » avait prévu une surprise pour toute la famille : une sortie à l'école du rire… Plusieurs clowns sont alors entrés en piste pour quelques numéros très réussis ! La joie a fait son retour.

Après cela, la petite fille a repris la parole pour dire qu'elle préférait quand tout le monde s'entendait bien et qu'elle rêvait d'un monde d'amour… Deux CM1 ont alors pris le micro pour interpréter « l'oiseau et l'enfant ». Et pour finir, toute la classe est remontée sur scène pour danser sur « tout le bonheur du monde », et transmettre ainsi un message d'espoir au public.

Cette année, ce sera sur le thème du monde du spectacle. Nous vous attendons nombreux le samedi 30 juin 2018 à Saint Didier en Donjon pour vous présenter un nouveau spectacle !

Les élèves de CM1-CM2

Club "La tendresse"

Le bulletin municipal nous permet, comme chaque année, de donner des nouvelles du Club.

Ce dernier se porte bien et compte à ce jour 35 adhérents.

Nos deux concours de belote ont connu leur succès habituel. Deux sorties restaurant et une journée cabaret music-hall ont été appréciées par chacun.

Nous envisageons pour l'année 2018, deux concours de belote :

♥♣♦♠ **Samedi 5 mai** et **jeudi 20 septembre** ♥♣♦♠

Notre prochaine assemblée générale aura lieu le mercredi 31 janvier.

Une pensée pour Madame Léonie CONTOUX qui nous a quittés cette année…

Le Club vous présente ses meilleurs vœux pour 2018.

Journée cabaret en agréable compagnie

Anniversaires au Club

Sortie restaurant à "La table de Jeanne"

Le bureau du Club LA TENDRESSE

Amicale des donneurs de sang

Des nouvelles de notre amicale :

L'assemblée générale a eu lieu le 11 décembre 2016 sous la présidence de Jean Yves PELLETIER.

Nous avons accueilli deux bébés nés au cours de l'année 2016, Léane MERLE et Mathis DELORME (fils de notre secrétaire de mairie).

Le bureau de l'amicale se compose ainsi :

Président : Mr PELLETIER Jean Yves ***Vice- présidents*** : Mr SEMET Serge et Me LASSOT Gaëlle

Secrétaire : Me GEVAUDAN Sandrine ***Secrétaire adjoint*** : Mr DUMONT Joel

Trésorière : Me JACQUET Monique ***Trésorier adjoint*** : Mr MARCAUD Gilles

Membres : Mr THERY Etienne, Mr GIRAUD André, Me MAINAUD Nathalie, Mr JACQUET Franck, Mr MAINAUD René, Me TERRIER Karine, Me LAFORET Yvette, Mr LIEUDENOT Maurice.

Une remise de diplôme a également eu lieu :

1er niveau femme : Me GIRARDIN Fanny, Me JACQUET Delphine et Me LECHERE Stéphanie.

2ème niveau homme : Mr MARTINANT Quentin et Mr RAVE Sylvain.

3ème niveau homme : Mr GAGNOL Thierry.

5ème niveau femme : Me GIRAUD Gisèle.

5ème niveau homme : Mr GIRAUD André et Mr MARCAUD Gilles.

L'association a organisé son traditionnel concours de belote qui a eu lieu le samedi 11 février, son concours de pétanque et sa soirée « jambon à la broche » le 8 juillet, et sa soirée choucroute le 4 novembre. Ces manifestations, comme chaque année, ont connu leur succès habituel. Elle a participé en octobre, au repas des aînés en apportant une aide financière et une aide au service.

La collecte de sang a eu lieu cette année le mercredi 27 septembre afin d'aider les malades qui ont besoin d'être transfusés. Pour cela nous lançons un appel à toutes personnes qui souhaiteraient donner leur sang (car les besoins et les malades sont de plus en plus nombreux) et rejoindre l'amicale. C'est un geste précieux qui ne coûte rien et qui peut sauver des vies.

Voici les dates des manifestations pour l'année 2018 :

- **Concours de belote** : samedi 10 février 2018
- **Concours de pétanque et jambon à la broche** : samedi 14 juillet 2018
- **Choucroute** : samedi 3 novembre 2018

A la fin de l'assemblée générale en décembre, un cadeau sera remis aux bébés de la commune nés dans l'année écoulée.

A l'approche de la nouvelle année, l'amicale vous présente ses meilleurs vœux de bonheur et de santé pour l'année 2018.

Le président de l'amicale,
Jean Yves PELLETIER

La secrétaire de l'amicale,
Sandrine GEVAUDAN.

Vouzance et Loire

En 1997, dans le cadre du développement rural, Anne Ramillon de la Chambre d'agriculture, Iutta Winkler du créneau à Montcombroux-les-Mines et Alain Decerle du Pin organisent une réunion publique avec pour objectif de « faire découvrir le patrimoine de chaque commune du canton ».

Aidés par François Laforet, Gérard Cognet et d'autres bénévoles, une association se crée ; Francois Laforet est élu président. C'est la naissance de Vouzance et Loire dont le siège social sera à la mairie de Saint Léger sur Vouzance.

Plusieurs communes adhèrent et c'est ainsi que les premières randonnées pédestres voient le jour. Mr Laforet cède sa place de président quelques années plus tard et c'est Alain Decerle qui lui succède. Dans chaque conseil municipal, deux délégués sont nommés pour aider à l'organisation des marches dans leur commune.

En 2011, Alain Decerle quitte la présidence et c'est Chantal Arnoud de Chassenard qui le remplace. L'association fêtera donc ses vingt ans lors de l'assemblée générale 2017.

Cette année deux marches ont été organisées :

- Le 1er Avril à Luneau avec 79 marcheurs et 77 repas préparés par le restaurant du centre.
- Le 7 Octobre à Saint léger sur Vouzance avec 93 marcheurs et 81 repas préparés par Sylvain Charrondière, traiteur au Donjon.

L'association a également organisé une sortie à Lyon le 20 Mai 2017 avec les transports Fontaimpe.

2018 verra Neuilly en Donjon organiser la marche du Printemps en Avril et Le Donjon la marche de l'automne au mois d'octobre.

Au départ de la marche d'automne à Saint Léger sur Vouzance

Monique JACQUET

St Didier en Donjon, St Léger sur Vouzance et Le Pin a fêté ses 20 ans

C'est en Mai 1997 que plusieurs habitants du RPI, dont des parents d'élèves, ont voulu une unité entre les trois communes Saint Didier en Donjon, Le Pin et Saint Léger sur Vouzance. Ils ont décidé de créer une association de parents d'élèves qui avait pour but à l'époque de récolter de l'argent par le biais de manifestations pour le reverser aux écoles. Depuis cette création, chaque membre, chaque président a fait évoluer les choses dans un seul but : améliorer le confort de nos enfants et permettre à nos professeurs des écoles de travailler dans de meilleures conditions. C'est pour les remercier d'avoir fait vivre l'association, qu'à l'occasion des 20 ans, nous avons invité les anciens présidents lors de la kermesse le 1er juillet dernier : Mr Mauny, Mme Savre, Mme Gévaudan, Mr Combaluzier, Mme Pobeau ont été mis à l'honneur.

Ci-dessus photo de la remise des dictionnaires aux élèves de CM2 de Mme LAINE Virginie, professeur des écoles à Saint Léger sur Vouzance.

À l'heure actuelle, l'association continue ses investigations avec l'aide des parents d'élèves et des professeurs des écoles afin de collecter des fonds et d'offrir aux enfants un spectacle et des cadeaux de Noël, un carnaval, une kermesse, des dictionnaires aux élèves de CM2 et enfin faire des dons aux trois écoles pour participer aux financements des transports lors des sorties scolaires (USEP, voyage scolaire, spectacle).

C'est donc pour le bien-être de nos enfants et de nos écoles que nous vous invitons à venir partager la vie de notre association en apportant vos idées lors des réunions et votre aide lors de nos diverses manifestations qui sont :

- LOTO : Dimanche 19 novembre à la salle des fêtes du Pin.
- Spectacle de Noël : Mardi 12 décembre à la salle des fêtes de Saint Léger sur Vouzance.
- Carnaval : Samedi 10 février à Saint Didier en Donjon.
- Soirée tartiflette : Samedi 10 mars à la salle des fêtes de Luneau.
- Kermesse : Samedi 30 juin 2018 à Saint Didier en Donjon

Les gagnants de la super quine avec Mme Chabot présidente de l'association *(photo de M. Charrondière correspondant de presse du Journal de Saône et Loire)*.

Le bureau de l'association

Communauté de communes

Depuis le 1er janvier 2017, nous avons intégré, à marche forcée, la communauté de communes ABL (Entr'Allier Besbre et Loire). Elle est composée de 44 communes, compte 25 442 habitants, et 64 délégués titulaires siègent au conseil communautaire. Pour toutes les petites communes comme la nôtre, le maire est délégué titulaire et le premier adjoint délégué suppléant.

Pour nos concitoyens, le principal changement concerne la facturation de la prestation liée aux ordures ménagères. A compter du 1er janvier 2018, les communes de l'ancienne communauté de communes du Donjon passeront dans le giron du SICTOM Sud-Allier (Bayet), et seront soumises à la TEOM (Taxe calculée à partir de la valeur locative de l'habitation et des dépendances) qui remplacera la REOM (Redevance qui dépend du nombre de personnes présentes dans le foyer du redevable).

Les simulations réalisées laissent craindre une hausse globale d'environ 20%, avec des disparités importantes selon les situations.

Le conseil municipal de Saint-Léger, à l'unanimité, s'est opposé à l'adhésion au Sictom Sud-Allier et à l'institution de la TEOM. Malheureusement, dans une entité de 44 communes, notre position se trouve bien isolée et notre voix n'est pas écoutée par l'équipe dirigeante.

Bureau communautaire		
Président	LITAUDON Roger	
1er Vice-président	VERNISSE Pascal	Politique santé communautaire - MSP
2e Vice-président	BERRAT Gilles	Intercommunalité-Fusion - Coordination
3e Vice-président	DARRAS David	Finances
4e Vice-président	LABILLE Christian	Développement économique
5e Vice-président	AUGIER Marie-France	Administration générale - Politique RH
6e Vice-président	GOBERT Patrick	Travaux- Bois - Energies - SPL
7e Vice-président	MARIDET Fabrice	Communication - Mutualisation
8e Vice-président	CHERASSE Jean-Paul	Politique culturelle - Médiathèque -Enfance
9e Vice-président	BERTHIER Michelle	Tourisme - Ecologie
10e Vice-président	LOGNON Alain	Politique d'accueil - Solidarité
11e Vice-président	MARGELIDON-FOUQUET Marie-Jo	Petite enfance
12e Vice-président	GEOFFROY Dominique	Aménagement territoire - Urbanisme
13e Vice-président	THEVENOUX Pascal	Action sociale - Solidarité
14e Vice-président	DECERLE Alain	Patrimoine -Agriculture - ruralité
Conseiller délégué	REVIRON Alain	Aménagement espaces publics - Centres bourgs
Conseiller délégué	LABBE Guy	Equipements sportifs - Eau
Conseiller délégué	VERNISSE Alain	Attractivité économique - Aménagt numérique
Conseiller délégué	LAURENT Michel	Travaux - Habitat - Logement

Pour plus de précisions, je vous invite à consulter le deuxième numéro du bulletin d'informations "ABEL" qui vient d'être distribué dans tous les foyers du territoire communautaire.

Bernard POIGNANT

Cérémonie des vœux

Premier moment agréable de l'année, la cérémonie des vœux s'est déroulée le vendredi 6 janvier.

L'occasion de se rafraîchir la mémoire quant aux réalisations de 2016, d'exposer les projets de 2017 et remercier tous les acteurs de la vie communale. Sans oublier l'accueil des nouveaux habitants et la remise des prix du concours des maisons fleuries.

Et bien sûr, pas question de se quitter sans partager le verre de l'amitié.

Joëlle PICARD

D'un siècle à l'autre ...

1917 - 2017

Par sandrine CANOT

Etat civil 1917

MARIAGES :	- CARRE Jean-Claude et CHEVALIER Marie	06 Novembre
	- CHARPIN Jean-Marie et MONET Françoise	25 Septembre
	- MICHAUD Antoine et LAPIERRE Marie-Jeanne	03 Février
	- VEILLON Jean et CORTIER Marguerite	16 Juin
NAISSANCES :	- CHARRIER Jean-François	04 Novembre
	- CHARTIER Claudine	26 Octobre
	- CONTOUX Simone	20 Décembre
	- LALLIAS Lucie-Benoîte	11 Mai
	- Reconnaissance	18 Novembre
	- TILLIER Benoît	04 Décembre
DÉCÈS :	- CHAMPIN Maxime Benoît Claudius	18 Avril
	- CHAPELLE Benoît (transcription)	16 Août 1915
	- COUTURIER Louise	21 Octobre
	- FOURNIER Pierre (transcription)	08 Juin 1916
	- GALLAND Marie-Claude	02 Mai
	- GUICHARD Pierre	08 Octobre
	- LAPROTE Françoise	12 Juillet

Etat civil 2017

MARIAGE :	- GENEST Christophe et BOUVIER Véronique	15 Juillet
NAISSANCES :	- FLEURY-PUCHEU Malonne	23 Janvier
	- BARBEY Clémence	23 Novembre
DÉCÈS :	- BERGER Georgette épouse GEAI	20 Janvier
	- THEVENOUX Marcel	06 Mars
	- PELLETIER Léonie épouse CONTOUX	23 Avril
	- LAROUBLE Denise épouse GUY	09 Mai
	- JAY Denis	06 Septembre

Les décisions du conseil municipal en 1917

En cette nouvelle année de guerre, les décisions du conseil municipal sont prises par trois, quatre, cinq ou six membres suivant leur mobilisation pour la guerre européenne. A noter la démobilisation du maire au début du mois de Juillet.

Ils se réunissent en quatre sessions ordinaires et deux sessions extraordinaires, en voilà quelques extraits :

Le conseil municipal dresse la liste des personnes appelées à bénéficier de l'assistance médicale gratuite et la révise chaque trimestre.

La commission administrative fait part au conseil, qui approuve, la liste de dix indigents auxquels seront distribués des secours provenant de la part des pauvres sur le produit des concessions de terrain dans le cimetière.

Présentation et approbation du compte administratif 1917 et du compte de gestion 1916, lesquels donnent des résultats identiques, ce qui donne lieu au vote du budget de 1918.

Le conseil décide de voter, suite à la demande de deux bourses d'internat l'un situé à l'institut des Sourds-muets à Lyon et l'autre à l'Institut régional des Sourds-muets de Clermont-Ferrand, (d'un parent en faveur de son plus jeune fils), une subvention communale et annuelle pendant huit ans, durée des études dans ces établissements, à raison de 20% sur le prix des pensions annuelles. Le Conseil prie ensuite, M. le Préfet de soumettre au conseil Général, le dossier régulièrement constitué au cours de la prochaine session, en vue du règlement de la question de vote de la subvention départementale complémentaire.

Le Conseil décide de voter une subvention de 20 Francs pour l'œuvre ou création d'un sanatorium pour les militaires tuberculeux de l'Allier dont l'installation et le fonctionnement aura lieu au Montet.

La liste des commerçants patentés, pour les élections à la chambre de commerce de Moulins a été dressée.

Le Conseil décide qu'il y a nécessité, cette année d'ouvrir un atelier public de distillation, dans la commune, à installer sur la place publique en face de l'église et au bourg.

Le Maire assisté de quelques conseillers et en vertu d'un ordre de réquisition, procède à la répartition entre les habitants de la commune de 295 quintaux de foin.

Suite à l'article 11 de la loi du 17 Août 1917, relative à la résiliation des baux ruraux et en vue d'assurer son exécution, le Conseil dresse la liste des propriétaires ruraux ainsi que la liste des fermiers, métayers et preneurs de biens ruraux de la commune.

Sandrine CANOT

Sictom Sud Allier

VOS SERVICES DÉCHETS 1er janvier 2018

A partir du 1er janvier 2018, 13 Communes de l'ex Communauté de Communes Le Donjon Val Libre, vont rejoindre le SICTOM Sud-Allier qui assurera ainsi la collecte et le traitement des déchets de 100 901 usagers des 149 Communes adhérentes, dont vous ferez partie.

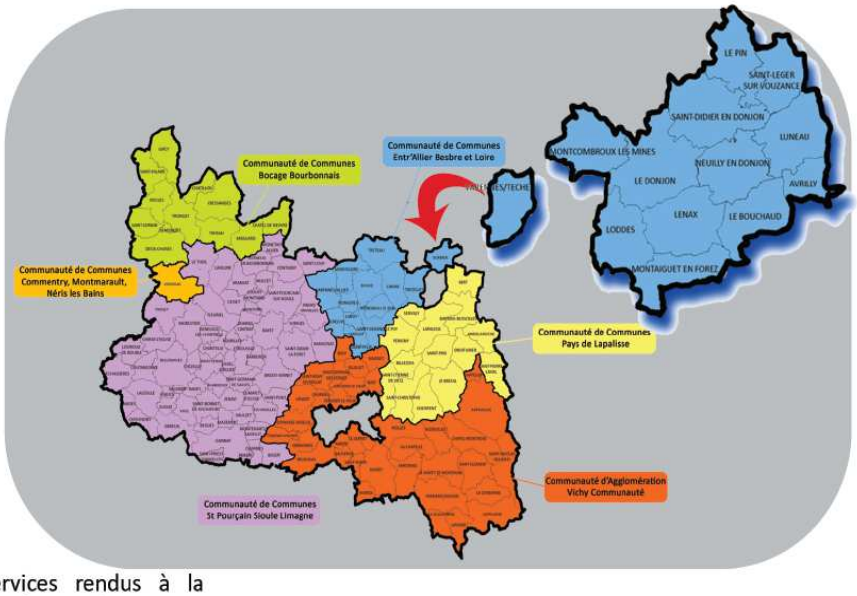

QUELS CHANGEMENTS POUR VOUS ?

Les différents contrats actuels et services rendus à la population seront maintenus et améliorés par le SICTOM Sud-Allier.

Vos **ordures ménagères** seront toujours collectées grâce aux bacs de regroupement déjà implantés près de chez vous.

Vos **emballages ménagers recyclables**, dans un premier temps, seront toujours collectés dans les points tri mis à disposition dans les Communes. Puis, à partir de septembre 2018, les usagers des 13 nouvelles Communes adhérentes seront dotés de bacs jaunes individuels collectés à domicile (lorsque la collecte pourra s'effectuer). Un accompagnement par les ambassadeurs du tri et de la prévention sera effectué dans chaque foyer afin d'expliquer les modalités de collecte et les consignes de tri.
Vos **emballages en verre** seront toujours à déposer dans les colonnes implantées dans les Communes.

La **déchetterie du Donjon** sera reconfigurée avec des horaires d'ouverture élargis afin d'uniformiser le réseau des 15 déchetteries du SICTOM Sud-Allier et offrir ainsi un service identique à l'ensemble des usagers.

**REOM : Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères*
**TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères*

SENSIBILISATION ET ACCOMPAGNEMENT

A terme, les services et accompagnements proposés par le SICTOM Sud-Allier seront uniformisés sur ce nouveau territoire : sensibilisation à la réduction et au tri des déchets dans les établissements scolaires, mairies, associations, entreprises, généralisation du compostage chez les particuliers, mais aussi dans les cimetières, visites de sites...

En effet, les 5 ambassadeurs du tri et de la prévention du Syndicat sont présents tout au long de l'année auprès des usagers, dès leur plus jeune âge, pour que les gestes de réduction et de tri deviennent un réflexe.

COÛT DU SERVICE

Les élus de votre Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire ont également décidé de passer de la REOM* à la TEOM* le 1er janvier 2018. Le coût du service évoluera donc progressivement vers une harmonisation avec la situation des 136 autres Communes du SICTOM Sud-Allier. Une période de lissage progressif de 4 ans sera mise en place afin d'éviter des évolutions trop rapides.
Malgré cela, les modalités de calcul fixées par la législation étant très différentes, des différences de coût sont susceptibles d'apparaître pour certains habitants.

Pour tout renseignement, contactez le SICTOM Sud-Allier

N° Vert 0 800 831 628

Rejoignez-nous sur notre site :
www.sictomsudallier.fr - Et sur Facebook

- ***Cartes d'identité : ce qu'il faut savoir***

La mairie de Saint-Léger-sur-Vouzance, depuis le mois de mars 2017, ne peut plus instruire vos demandes concernant les cartes d'identité (création, renouvellement…). Il faut, dès à présent, vous rapprocher des mairies équipées du matériel spécifique de recueil des empreintes (Le Donjon, Moulins, Dompierre-sur-Besbre…) et prendre rendez-vous au préalable. N'oubliez pas, si votre carte d'identité était toujours valide au 1er janvier 2014, sa date de validité est automatiquement prolongée de 5 ans sans déplacement à l'étranger.

- ***PACS : Transféré aux mairies***

En France, les personnes qui veulent conclure un Pacs doivent, à partir du 1er novembre 2017, faire enregistrer leur déclaration conjointe de Pacs en s'adressant soit à l'officier d'état civil en mairie (lieu de leur résidence commune), soit à un notaire, et non plus au Tribunal.

- ***Cartes grises et permis de conduire : démarches à faire en ligne***

Le 6 novembre 2017, le service de la Préfecture de Moulins délivrant les permis de conduire et les certificats d'immatriculation a fermé définitivement. Pour immatriculer un véhicule d'occasion, par exemple, il faudra effectuer la démarche soit en ligne (l'ancien propriétaire devra déclarer la cession du véhicule en ligne et vous communiquer le code de cession qu'il a obtenu), soit auprès d'un professionnel habilité. Vous devrez pour cela avoir accès à un équipement numérique (ordinateur, tablette, smartphone) muni d'une connexion internet et à un dispositif de copie numérique (scanner, appareil photo numérique, smartphone ou tablette équipé d'une fonction photo). Des points numériques (avec ordinateurs, imprimantes et scanners) sont mis à disposition dans chaque préfecture et dans les maisons de services au public (Le Donjon : du mardi au jeudi de 8h00 à 12h30 et de 13h00 à 16h30**).** Vous pouvez y accomplir l'intégralité de la démarche, en étant aidé par des médiateurs si vous rencontrez des difficultés avec l'utilisation d'internet.

- ***Désherbants chimiques : interdits depuis le 1er janvier 2017***

Les désherbants chimiques sont interdits dans les espaces publics depuis le 1er janvier 2017. Toutes les communes sont concernées et vont devoir mettre en place des alternatives. Toutes ces techniques (binette, désherbeur thermique, …) demandent plus de temps que de verser du désherbant. Dans tous les cas, il faudra changer notre regard et accepter qu'une plante sur le trottoir n'est pas sale…

- ***Lotissement « Les Loyons » : terrains disponibles à la vente***

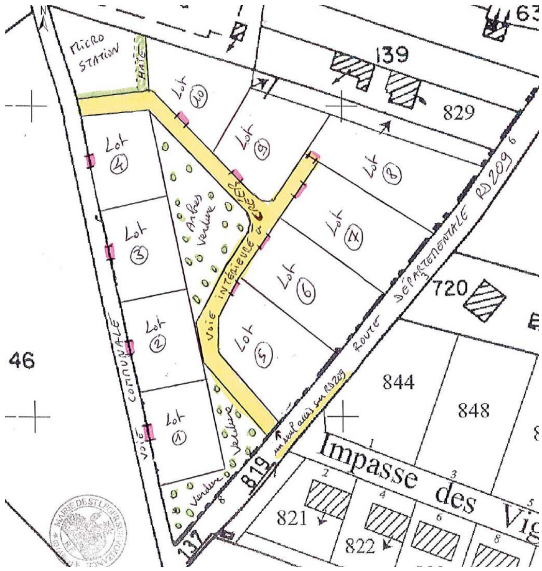

Le terrain situé au lieudit « Les Loyons » peut contenir environ 10 parcelles de terrain constructible (voir dessin du projet ci-contre).

Le projet d'assainissement collectif a été abandonné pour raison d'investissement trop important. L'assainissement se fera donc par fosse septique particulière.

Les premières parcelles en vente sont celles situées au bord du chemin des Bruyères, allant au cimetière. Elles sont actuellement au prix de 3€ le m², non viabilisé, surface au choix entre 800 et 1500 m² (frais de notaire et de géomètre non compris).

Ce lotissement, idéalement situé à l'entrée du bourg, près de l'aire de jeux multigénérationnelle, permettra à la commune d'accueillir de nouveaux habitants et de dynamiser le bourg. N'hésitez pas à relayer l'information autour de vous !

Informations pratiques

Principaux Tarifs 2018 **:**

Salle polyvalente	Habitants de la commune	2,75€ par couvert jusqu'à 70 couverts; à partir de la 71ème à la 150ème personne : 1,50€ par couvert
	Personnes extérieures	3,15€ par couvert jusqu'à 70 couverts; à partir de la 71ème à la 150ème personne : 1,70€ par couvert
	Journée supplémentaire	Tarif forfaitaire : 58€
	Caution	150€
	Vin d'honneur	De 3 heures à 3 heures 30 : 60€ Au-delà de 3 heures 30 : 120€
	Electricité	0,53€ /kWh
	Gaz	7€ /m3
Cimetière	Concessions	72€ le m²
	Columbarium	320€ pour 15 ans 525€ pour 30 ans
Cantine	Repas enfant	3,49€ par enfant

Récolte de bouchons plastiques :

Un bac est à votre disposition en mairie afin de récupérer vos bouchons plastiques au profit de l'association « Ensemble pour Flo ». Merci pour votre don. Pour en savoir plus, vous pouvez visiter le site de l'association : *http://www.ensemblepourflo.com*

Distrib-pain : Un distributeur de pain est à votre disposition au bourg, sur la place de la mairie. Il est approvisionné chaque jour par la boulangerie « Epi de Louis » de Digoin. (Règlement en espèce ou carte bleue). La commune assure l'alimentation électrique du distributeur. En cas de problème, contacter directement la boulangerie au 03.85.26.02.52.

Déchèterie « Les Bernards »	**Lundi**
Au Donjon	**14h00 – 17h00**
Gardien : Alexandre FAU	**Mercredi**
Téléphone : 04 70 31 83 82	**8h15 – 12h15**
Fermée les jours fériés	**Samedi**
	8h15 - 12h15 / 14h00 – 17h30

Le SICTOM Sud-Allier collectera les épaves automobiles sur notre commune :
Le jeudi 27 septembre 2018
Inscription en mairie avant le 17 septembre 2018

Mémo utile

La Mairie :

- **Horaires d'ouvertures :** **Lundi : 9h à 12h**
  Jeudi : 9h à 12h
  1er et 3ème Samedi : 9h à 12h

Téléphone 04 70 55 61 79

- **Bibliothèque :** **Mme JALLAT Tous les samedis : 11h à 12h**
- **Mail :** **mairie-saint-leger-sur-vouzance@wanadoo.fr**
- **Site internet :** **www.mairie-saint-leger-sur-vouzance.fr**

Les élus :

POIGNANT Bernard	Maire	04 70 55 66 11
RAJAUD Michel	1° Adjoint	04 70 55 64 62
PICARD Joëlle	2° Adjointe	04 70 55 60 51
JACQUET Franck	3° Adjoint	04 70 55 68 08

Les urgences :

POMPIERS - à partir d'un fixe	**18**
POMPIERS - à partir d'un portable	**112**
SAMU	**15**
GENDARMERIE	**17**
E.D.F (Sécurité, dépannage)	**09 726 750 03**

Dépannage 24 h/24, pannes, accidents.

Les numéros utiles :

SALLE POLYVALENTE	04 70 55 61 06
ECOLE PRIMAIRE	04 70 55 62 69
COLLEGE – LE DONJON	04 70 99 50 71
Communauté de communes ENTR'ALLIER BESBRE ET LOIRE	04 70 45 00 99
Maison des Services au Public MSAP Le Donjon *du mardi au jeudi, de 8h00 à 12h30 et de 13h00 à 16h30*	04 70 99 69 89
PRETRE : Abbé PILLARD, Dompierre-sur-Besbre	04 70 34 51 76
DECHETTERIE Les Bernards – LE DONJON	04 70 31 83 82

Le Conseil municipal de Saint-Léger-sur-Vouzance vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2018 et vous invite à la cérémonie du nouvel an qui aura lieu :

Le vendredi 5 janvier 2018 à 19h00

A la salle polyvalente.

Saint-Léger sur Vouzance